

COUNCIL communiqué

MAYOR'S REPORT

New train service on the Island

With the announcement last week by CDPQ Infra about their plans to build an electrified train service connecting the South Shore, the new Champlain Bridge, downtown, the airport and the West Island, it should allay our fears about significantly increased train service on the lines going through Montreal West.

It remains to be seen what effect the new train service on the West Island will have on the existing Vaudreuil-Hudson line and the new service to the South Shore will have on the existing Delson line.

Coffee with the Mayor

The next Coffee with the Mayor will take place on **Wednesday, May 25**, at 7:30 am at Town Hall.

*Beny Masella, Mayor
Town of Montreal West
bmasella@montreal-west.ca*

Federal budget: What's in it for municipalities?

The Liberal government tabled its 2016 budget on March 22. It includes a real commitment to infrastructure renewal in both the short and long term as a stimulus for economic growth. As municipal governments are responsible for approximately 60% of Canada's public infrastructure, this is good news for municipalities.

In real numbers, the government plans to invest \$60 billion in new infrastructure funding over the next 10 years, including \$11.9 billion in the next 5 years. Most of this will be dedicated to municipal priorities in areas of water management, affordable housing (including seniors' housing), cultural and recreational facilities, public transit and the protection of existing infrastructure from the effects of climate change. Phase 2 of the long-term plan includes examining new financing instruments to help reduce the cost of municipal infrastructure projects and improve their long-term affordability.

In addition, the budget increases the federal contribution to a maximum of 50% of total eligible costs (from the previous 30%) for certain projects and extends the funding to include design, engineering and other planning costs not currently eligible for federal funding.

Some key numbers of potential interest to Montreal West are the following two-year commitments:

- \$262 million new commitments and Gas Tax Fund transfers to support infrastructure renewal
- \$200 million for the construction, repair and adaptation of affordable housing for seniors
- \$150 million investment in cultural and recreational infrastructure
- \$125 million for funding innovative green municipal projects

Although much work has been done in recent years on the Town's infrastructure

network, there is still plenty of catch-up work remaining. The multi-year federal commitment will go a long way in assisting future projects, as well as allowing the Town to develop long-term strategies.

Within the means available to us, the Town intends to take advantage of as many of the grants as possible to help us in our long-term capital investments.

As acknowledged by the Federation of Canadian Municipalities, "*Budget 2016 is a turning point in federal-municipal relations. It commits to unprecedented investment in municipal priorities such as housing, core infrastructure and green infrastructure including wastewater.*" And that is good news for Montreal West.

*Colleen Feeney, Councillor
Finance, Administration and
Human Resources
cfeeney@montreal-west.ca*

It's almost time for the pool!

Are you lucky enough to have a pool in your backyard to beat the summer heat? If so, you'll be receiving a letter from our Public Security Department letting you know they'll be inspecting your facility shortly. We want to make sure your pool and its enclosure meet all current safety standards, not only for you and your family, but for the entire neighbourhood. As you may know, Quebec has the highest number of swimming pool deaths in Canada. These tragedies usually involve small children, and we certainly don't want to add to this awful statistic.

The Montreal West pool by-law was enacted to ensure the highest safety standards. It's worth outlining some of the lesser-known regulations designed to keep children safe. These should concern you if you are a pool owner or if your neighbour is.

- One member of the pool owner's household must have an accredited CPR certificate.
- The pool fence must be 6 ft high, minimum, with a **self-latching** access door.
- All access gates must be locked whenever the pool is not in use.
- No objects can be left around the pool fence that would facilitate climbing. Pool pumps, filters, etc. must be at least 1m away from the pool enclosure.
- For pools built before 2010, if the homeowner is using part of his building as the pool's perimeter fence, any door giving direct access to the pool (such as a patio door) must be equipped with an alarm, a self-latching mechanism and a lock located at least 5 ft 6 in off the

ground on the inside of the pool enclosure and locked when the pool is not in use.

- Pools built after 2010 may **not** use part of the home as the pool's perimeter fence. The whole pool must have 6 ft fencing around it.

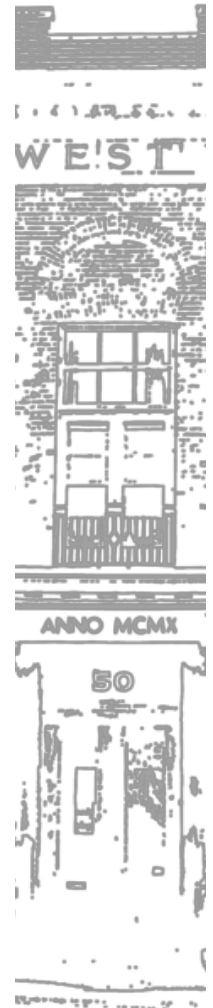
When the Public Security officers come for the pool inspection, they will check these things and many other components of the by-law.

Etiquette for draining a pool (or hot tub) or doing a back flush is also worthy of note: You should always drain your pool by running a hose to the nearest storm sewer. Never drain the water through or onto your neighbours' land. You may think this is obvious, but we have had instances where water has been drained onto adjacent properties, flooding entire yards! In one case, a cold spell froze the whole mess into a sheet of ice. So, sometimes the obvious is still worth mentioning.

And if you don't have a pool but are thinking of installing one, remember you'll **need a permit**. This is also true for the installation of a hot tub or a pond.

The fines for any infraction of the pool by-law are steep: \$641 for an individual and \$1250 for a company, so please enquire at the Public Security Department (514) 481-8125 if you have any questions about the regulations.

Elizabeth Ulin, Councillor
Recreation, Culture and Public Security
eulin@montreal-west.ca



Household hazardous waste

When: **May 22**
From: **9 am to 5 pm**
Where: **Public Works building
at 250 Bedbrook**

Household hazardous waste (HHW) includes a wide range of products and, although it represents less than 1% of all household waste, it is largely responsible for increasing landfill toxicity levels.

Some of the most common HHW used by residents are: adhesives, tar, epoxy, spray cans, unbroken compact fluorescent lights and tubes, car batteries, appliance batteries, propane tanks, motor oil, filters, mercury (in thermometers), paints, paint strippers, stains, lacquers, primers, rust inhibitors, sealants, wood preservatives, linseed oil, turpentine, Varsol, gasoline, fuel, thinner, alcohol, shellac, pesticides, fertilizers, pool chemicals, cleaning products, drain pipe cleaners and degreasers.

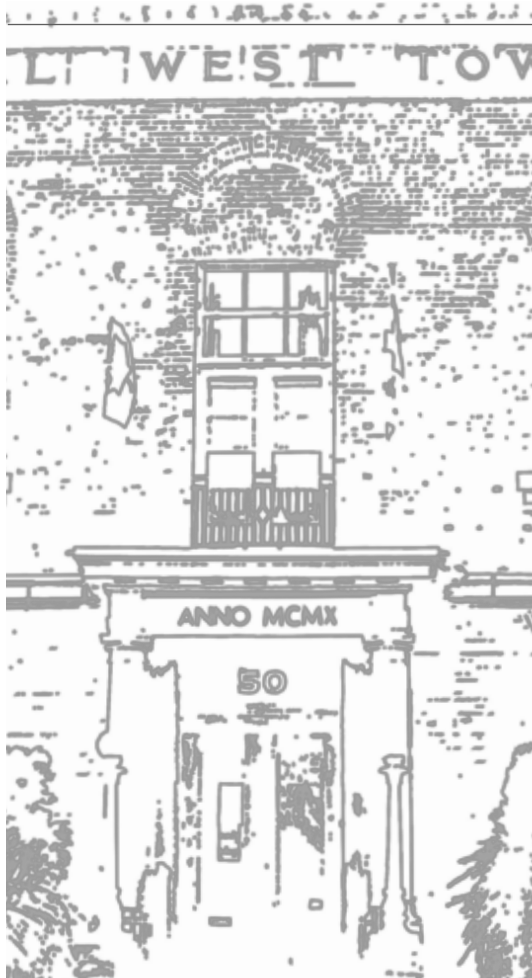
If you are in doubt about whether the product in question is HHW, look for the following words or their symbols on the object itself: corrosive, flammable, toxic, explosive and oxidizer.

Please remember the following when handling and disposing of HHW:

1. Transport HHW safely.
2. It is prohibited to dispose of HHW with your regular household refuse.
3. Never pour this material down the drain, as it will enter the sewer system where it will have serious effects on the environment.

If you miss the local HHW drop-off date, you can always bring the material to any Écocentre in Montréal. They are open all year. The closest ones are: **Écocentre LaSalle** at 7272 Saint-Patrick, **Écocentre Eadie** at 1868 Cabot, Émard or **Écocentre Côte-des-Neiges** at 6925 chemin de la Côte-des-Neiges. Remember to bring proof of residence. Lastly, as part of the Extended Producer Responsibility Program, you can drop off any HHW product at the point of sale. Large retailers like Réno-Dépôt have waste bins at the entrance to collect many of these items.

Maria Torres, Councillor
Public Works and Buildings
mtorres@montreal-west.ca



communiqué du CONSEIL

RAPPORT DU MAIRE

Nouveau service ferroviaire sur l'île

Avec l'annonce la semaine dernière par CDPQ Infra sur leurs intention de construire un service de train électrifiée reliant la Rive-Sud, le nouveau pont Champlain, le centre-ville, l'aéroport et l'ouest de l'île, il devrait apaiser nos craintes au sujet d'accroissement significative des trains sur les lignes traversent Montréal-Ouest.

Il reste à voir quel effet le nouveau service vers l'ouest de l'île aura sur la ligne Vaudreuil-Hudson existante et le nouveau service vers la Rive-Sud aura sur la ligne Delson existante.

Café avec le maire

Le prochain Café avec le maire aura lieu **le mercredi 25 mai** à 7 h 30, à l'hôtel de ville.

*Beny Masella, maire
ville de Montréal-Ouest
bmasella@montreal-ouest.ca*

Le budget fédéral : quelque chose pour les municipalités?

Le 22 mars dernier, le gouvernement libéral déposait son budget 2016 qui contient un engagement réel à l'égard du renouvellement des infrastructures à court et à long terme pour stimuler la croissance économique. Les gouvernements municipaux étant responsables d'environ 60 % des infrastructures au Canada, c'est là une bonne nouvelle pour les municipalités.

En chiffres réels, le gouvernement envisage d'investir 60 G\$ en financement de nouvelles infrastructures sur les 10 années à venir, dont 11,9 G\$ dans les 5 prochaines. La grande part ira aux priorités municipales en gestion de l'eau, logement abordable (incluant pour aînés), installations culturelles et récréatives, transport public et protection des infrastructures existantes contre les effets des changements climatiques. La phase 2 du plan à long terme comprend l'examen de nouveaux instruments de financement pour aider à réduire le coût des infrastructures municipales et améliorer leur abordabilité à long terme.

De plus, le budget augmente la contribution fédérale à 50 % du total des coûts admissibles (plutôt que 30 % précédemment) pour certains projets et étend le financement à la conception, l'ingénierie et autres coûts de planification non admissibles à la participation fédérale actuellement.

Quelques chiffres-clés d'intérêt potentiel pour Montréal-Ouest dans les engagements à deux ans :

- 262 M\$ en nouveaux engagements et transferts du Fonds de la taxe sur l'essence au soutien du renouvellement des infrastructures
- 200 M\$ pour la construction, la réparation et l'adaptation des logements abordables pour aînés
- 150 M\$ d'investissement en infrastructures culturelles et récréatives
- 125 M\$ de financement de projets verts municipaux novateurs

Bien que beaucoup ait été réalisé sur le réseau d'infrastructures de la Ville au

cours des dernières années, il reste encore beaucoup de rattrapage. L'engagement fédéral sur plusieurs années ira loin pour aider les plans futurs, tout en permettant à la Ville de développer des stratégies à long terme.

Dans la mesure de ses moyens, la Ville a l'intention de profiter d'autant de subventions que possible pour l'assister dans ses dépenses d'investissement à long terme.

Comme l'a reconnu la Fédération canadienne des municipalités, « *Le budget 2016 marque un tournant dans les relations fédérales-municipales. Il comporte des investissements sans précédent dans les priorités municipales comme le logement, les infrastructures essentielles et les infrastructures vertes, dont les systèmes d'eaux usées.* » Et cela est une bonne nouvelle pour Montréal-Ouest.

*Colleen Feeney, conseillère
Finances, Administration et
Ressources humaines
cfeeney@montreal-ouest.ca*

Presque temps pour la piscine

Avez-vous la chance d'avoir une piscine dans votre cour pour combattre la chaleur estivale? Si oui, vous recevrez une lettre de notre service de la Sécurité publique, vous informant de l'inspection prochaine de votre installation. Nous voulons nous assurer que votre piscine et son enceinte répondent à toutes les normes actuelles de sécurité, non seulement pour vous et votre famille, mais pour tout le voisinage. Vous le savez peut-être, le Québec a le plus haut taux de noyades en piscine au Canada. Ces tragédies impliquent souvent de jeunes enfants et nous ne souhaitons aucunement ajouter à cette terrible statistique.

Le règlement de Montréal-Ouest sur les piscines a été promulgué pour assurer les plus hautes normes de sécurité. En voici quelques passages un peu moins connus conçus pour la sécurité des enfants. Cela devrait vous intéresser si vous ou un voisin êtes propriétaire d'une piscine.

- Un membre de la maisonnée du propriétaire de la piscine doit être détenteur accrédité d'un certificat valide de RCR.
- La clôture entourant la piscine doit mesurer au moins 6 pi et être munie d'une porte à **blocage automatique**.
- Toutes les barrières d'accès doivent être verrouillées quand la piscine n'est pas utilisée.
- Aucun objet ne doit être laissé près de la clôture de la piscine, qui pourrait faciliter son escalade. Les pompes, filtres, etc., doivent être situés à au moins un mètre de la clôture.
- Pour les piscines construites avant 2010, si le propriétaire utilise une partie de la bâtisse comme clôture périphérique, toute porte menant directement à la piscine (p. ex. une

porte-fenêtre), doit être munie d'une alarme, d'un mécanisme d'auto-blocage et d'une barrière située à au moins 5 pi 6 po du sol à l'intérieur de l'enceinte de la piscine et barrée lorsque la piscine n'est pas utilisée.

- Les piscines installées après 2010 **ne peuvent** intégrer aucune partie de la maison à la clôture périphérique. Toute la piscine doit être entourée d'une clôture de 6 pi.

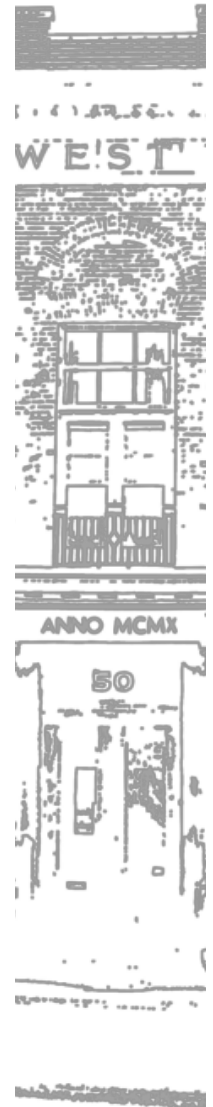
Quand les agents de Sécurité publique viendront inspecter la piscine, ils vérifieront ces points et nombre d'autres composants du règlement.

Il vaut aussi de noter les règles d'étiquette pour drainer une piscine ou un spa ou pour laver à contrecourant. Vous devriez toujours drainer votre piscine en faisant courir un boyau jusqu'à l'égout pluvial le plus rapproché. Ne drainez jamais l'eau sur ou à travers le terrain du voisin. Cela peut sembler évident, mais nous avons eu des cas de drainage sur les propriétés adjacentes, inondant des cours entières. Dans un cas, un épisode de froid a transformé le terrain en patinoire. Comme quoi, l'évidence vaut parfois d'être mentionnée.

Si vous n'avez pas de piscine, mais pensez à en installer une, rappelez-vous que vous aurez **besoin d'un permis**. C'est aussi vrai pour l'installation d'un spa ou d'un étang.

Les infractions au règlement sur les piscines entraînent des amendes salées : 641 \$ pour une personne physique et 1250 \$ pour une personne morale; adressez-vous à la Sécurité publique au (514) 481-8125 pour toute question sur les règlements.

Elizabeth Ulin, *conseillère*
Loisirs, Culture et Sécurité publique
eulin@montreal-ouest.ca



Déchets domestiques dangereux

Date : **22 mai 2016**
Horaire : **9 h à 17 h**
Endroit : **Édifice des Travaux publics
au 250 Bedbrook**

Les déchets domestiques dangereux (DDD) regroupent une vaste gamme de produits et, bien que représentant moins de 1 % de tous les déchets domestiques, ils sont principalement responsables de l'accroissement des niveaux de toxicité de l'enfouissement.

Parmi les DDD les plus courants que les résidents utilisent mentionnons : adhésifs, goudron, époxy, bombes aérosols, tubes et ampoules fluocompacts non brisés, batteries de véhicules, piles d'appareils, réservoirs de propane, huiles moteur, filtres, mercure (dans des thermomètres), peintures, décapants pour peinture, teintures, laques, apprêts, inhibiteurs de rouille, produits de scellement, produits de préservation du bois, huile de lin, térébenthine, Varsol, essence, carburants, diluants, alcools, vernis à la gomme laque, pesticides, fertilisants, produits chimiques pour piscines, produits de nettoyage, produits de nettoyage de conduits et de dégraissage.

Si vous avez des doutes à savoir si un produit donné est un DDD, recherchez les mots suivants ou leurs symboles sur l'ob-

jet même : corrosif, inflammable, toxique, explosif et comburant.

Quand vous manipulez et disposez de DDD, gardez à l'esprit :

1. Transportez les DDD de façon sécuritaire.
2. Il est interdit de disposer des DDD avec les déchets domestiques ordinaires.
3. Ne versez jamais de ces produits dans les renvois; ils envahiront le système d'égout et auront de sérieux effets sur l'environnement.

Si vous manquez la collecte locale des DDD, vous pouvez toujours apporter les matériaux à n'importe quel Écocentre à Montréal. Ils sont ouverts toute l'année. Les plus rapprochés sont : **Écocentre LaSalle** au 7272 Saint-Patrick, **Écocentre Eadie** au 1868 Cabot, Émard, ou **Écocentre Côte-des-Neiges** au 6925 Chemin de la Côte-des-Neiges. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence.

Finalement, dans le cadre du programme Responsabilité élargie des producteurs, vous pouvez déposer tout DDD au point de vente. Les grands détaillants comme Réno-Dépôt ont des poubelles à l'entrée pour recueillir plusieurs de ces produits.

Maria Torres, *conseillère*
Travaux publics et Bâtiments
mtorres@montreal-ouest.ca